

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°18-2024-01-011

PUBLIÉ LE 24 JANVIER 2024

Sommaire

Agence Régional de Santé - Direction Départementale 18 / POSMS

18-2024-01-17-00002 - Arrêté modificatif n°2024-DD18-CODAMUPSTS-0002 portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (3 pages)

Page 3

18-2024-01-17-00003 - Arrêté modificatif n°2024-DD18-CODAMUPSTS-0002 portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (3 pages)

Page 7

Agence Régional de Santé - Direction
Départementale 18

18-2024-01-17-00002

Arrêté modificatif
n°2024-DD18-CODAMUPSTS-0002 portant
nomination des membres du Comité
départemental de l'aide médicale urgente, de la
permanence des soins et des transports
sanitaires

ARRETE MODIFICATIF

portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide
médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires

Le préfet du département du Cher
La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1435-5 et L. 6314-1, et R. 6313-1 et suivants ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de Santé ;

VU le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

VU le décret n°2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence de soins, notamment son article 4 ;

VU le décret n°2015-626 du 5 juin 2015 renouvelant certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU la décision n°2024-DG-DS18-0001 du 2 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Charles ROCHARD en tant que directeur départemental du Cher de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire pour le département du Cher ;

VU l'arrêté n°2022-DD18-CODAMUPSTS-OS-0007 du 1^{er} juin 2022 portant nomination des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires ;

VU l'arrêté modificatif n°2022-DD18-CODAMUPSTS-0012 du 10 octobre 2022 portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

CONSIDERANT les candidatures proposées par :

- Le conseil départemental du Cher, le 1^{er} mars 2023 ;
- Le service d'incendie et de secours du Cher, le 20 décembre 2023 ;
- La fédération de l'hospitalisation privée, le 09 janvier 2024.

SUR PROPOSITION de Monsieur le directeur départemental du Cher de l'Agence régionale de Santé Centre Val de Loire et de Madame la secrétaire générale de la Préfecture du Cher.

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{ER} : L'arrêté modificatif n°2022-DD18-CODAMUPSTS-0012 du 10 octobre 2022 est modifié et sont nommés membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du département du Cher :

1°- Au titre des représentants des collectivités territoriales

- a) Un conseiller départemental désigné par le conseil départemental :
Mme Marie-Line CIRRE

2°- Au titre des partenaires de l'aide médicale urgente

- b) Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :
M. Rémi FAUQUEMBERGUE
- f) Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations :
M. le Capitaine Thomas HOCHET

3°- Au titre des membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent

- h) Un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental, dont un directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires :
 - . Titulaire : **M. Michel LABRO** (Fédération de l'Hospitalisation Privée)
 - . Suppléant : **M. Laurent GELLOT** (Fédération de l'Hospitalisation Privée)

ARTICLE 2 : Le reste est sans changement et l'arrêté modificatif n°2022-DD18-CODAMUPSTS-0012 du 10 octobre 2022 portant nomination des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires est abrogé à compter de la date de publication de ce nouvel arrêté de nomination des membres.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification :

- soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;
- soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental du Cher de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté modificatif n°2024-DD18-CODAMUPSTS-0002 portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et à celui du département du Cher, et dont copie sera adressée à chacun de ses membres.

Fait à Bourges, le 17 janvier 2024

Le Préfet du Cher

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire

Signé : Maurice BARATE

Le directeur départemental du Cher,
Signé : Jean-Charles ROCHARD

Arrêté n°2024-DD18-CODAMUPSTS-0002 enregistré le 24 janvier 2024

Agence Régional de Santé - Direction
Départementale 18

18-2024-01-17-00003

Arrêté modificatif
n°2024-DD18-CODAMUPSTS-0002 portant
nomination des membres du Comité
départemental de l'aide médicale urgente, de la
permanence des soins et des transports
sanitaires

ARRETE MODIFICATIF

portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires

Le préfet du département du Cher

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1435-5 et L. 6314-1, et R. 6313-1 et suivants ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de Santé ;

VU le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

VU le décret n°2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence de soins, notamment son article 4 ;

VU le décret n°2015-626 du 5 juin 2015 renouvelant certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU la décision n°2024-DG-DS18-0001 du 2 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Charles ROCHARD en tant que directeur départemental du Cher de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire pour le département du Cher ;

VU l'arrêté n°2022-DD18-CODAMUPSTS-OS-0007 du 1^{er} juin 2022 portant nomination des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires ;

VU l'arrêté modificatif n°2022-DD18-CODAMUPSTS-0012 du 10 octobre 2022 portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

CONSIDERANT les candidatures proposées par :

- Le conseil départemental du Cher, le 1er mars 2023 ;
- Le service d'incendie et de secours du Cher, le 20 décembre 2023 ;
- La fédération de l'hospitalisation privée, le 09 janvier 2024.

SUR PROPOSITION de Monsieur le directeur départemental du Cher de l'Agence régionale de Santé Centre Val de Loire et de Madame la secrétaire générale de la Préfecture du Cher.

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{ER} : L'arrêté modificatif n°2022-DD18-CODAMUPSTS-0012 du 10 octobre 2022 est modifié et sont nommés membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du département du Cher :

1°- Au titre des représentants des collectivités territoriales

- a) Un conseiller départemental désigné par le conseil départemental :
Mme Marie-Line CIRRE

2°- Au titre des partenaires de l'aide médicale urgente

- b) Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :
M. Rémi FAUQUEMBERGUE
- f) Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations :
M. le Capitaine Thomas HOCHET

3°- Au titre des membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent

- h) Un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental, dont un directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires :
 - . Titulaire : **M. Michel LABRO** (Fédération de l'Hospitalisation Privée)
 - . Suppléant : **M. Laurent GELLOT** (Fédération de l'Hospitalisation Privée)

ARTICLE 2 : Le reste est sans changement et l'arrêté modificatif n°2022-DD18-CODAMUPSTS-0012 du 10 octobre 2022 portant nomination des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires est abrogé à compter de la date de publication de ce nouvel arrêté de nomination des membres.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification :

- soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;
- soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental du Cher de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté modificatif n°2024-DD18-CODAMUPSTS-0002 portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et à celui du département du Cher, et dont copie sera adressée à chacun de ses membres.

Fait à Bourges, le 17 janvier 2024

Le Préfet du Cher

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire

Signé : Maurice BARATE

Le directeur départemental du Cher,
Signé : Jean-Charles ROCHARD

Arrêté n°2024-DD18-CODAMUPSTS-0002 enregistré le 24 janvier 2024